



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal n° 17 de la séance du Conseil Intercommunal de l'ASPIHL du mercredi 10 juin 2026 à 19h00

A la salle polyvalente du collège de la Tour-Rouge à Villeneuve

Présidence : M. Maxime Crisinel

Sont présents : A l'appel :

16 membres présents sur 28 conseillères et conseillers assermentés

Pour le CODIR :

M. Marc-Olivier Narbel, Président, MM. Pierre-Alain Karlen, Jean-Marc Chavannes,
Marcel Rechsteiner

Excusé : M. Fabio Lecci

Ordre du jour

1. *Appel*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Démissions-Assermentations*
4. *Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026*
5. *Communications du bureau*
6. *Rapport et vote du préavis suivant :*
 - 6.1 Préavis N° 02/2026, relatif à la demande de crédit complémentaire au préavis N° 03/23**
7. *Réponse à l'interpellation de M. Dominique Weber sur la relation CODIR-COGEF sur les aspects de gestion de l'ASPIHL*
8. *Communications du CODIR*
9. *Divers*

M. Maxime Crisinel, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée ainsi que le CODIR, emmené par M. Marc-Olivier Narbel Président du CODIR et 3 conseillers du Comité de Direction.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel : 14 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés : M. Pascal Aeberhard, M. Eddy Bertholet, M. Yvan Burnier, M. Robert Conrad, Mme Emilie Dufresne, Mme Tamara Gerber, Mme Audrey Ravenswaaij, M. Bernhard Stamm, M. Jean-Daniel Zufferey,

Non excusés : --

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel de 19h00, l'Assemblée se compose de 14 membres avec le Président, soit 13 votes à main levée et 14 votes à bulletin secret.

Dès 19h43, suite à l'arrivée de Mme Tatiana Dufaux, l'Assemblée se compose de 15 membres avec le Président, soit 14 votes à main levée et 15 votes à bulletin secret.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président propose d'apporter des modifications compte tenu des communications qui ont été transmises par le CODIR et qui semblent mériter des points spécifiques de l'ordre du jour. Il donne lecture de l'ordre du jour modifié, comme il suit :

1. *Appel*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Démissions-Assermentations*
4. *Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026*
5. *Communications du bureau*
6. *Rapport de gestion 2025*
7. *Communication C01/2026 sur les transports scolaires*
8. *Rapport et vote du préavis suivant :*

6.1 Préavis N° 02/2026, relatif à la demande de crédit complémentaire au préavis N° 03/23

9. *Réponse à l'interpellation de M. Dominique Weber sur la relation CODIR-COGEF sur les aspects de gestion de l'ASPIHL*
10. *Communications du CODIR*
11. *Divers*

Le Président demande si l'ordre du jour modifié appelle des remarques. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026

Le Président rappelle que le procès-verbal a été transmis par courriel du 1^{er} juin 2026.

Il demande si quelqu'un en souhaite la lecture. Ce n'est pas le cas.

Il demande si quelqu'un a des corrections à lui apporter. Ce n'est pas non plus le cas.

Le procès-verbal du 1^{er} avril 2026 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

4. Démissions – Assermentations

Le Président prend la parole et se réjouit qu'aucune autre démission n'ait été annoncée auprès du bureau. Après la démission de M. Christian Müller, il avait estimé qu'il n'était pas nécessaire de le remplacer, ni comme membre ni comme vice-président, compte tenu du peu de temps restant.

Le Président avait consulté la juriste du canton, qui lui a confirmé qu'en cas d'absence, le règlement permettait de nommer ponctuellement un président. Il n'était donc pas nécessaire de remplacer le vice-président. Concernant le non-remplacement de M. Müller comme membre, il n'a reçu aucune opposition, ce qui l'a conduit à considérer que la situation pouvait rester ainsi. Il précise que cela aurait pu être différent s'il y avait eu des suppléants, mais Villeneuve n'a pas pu en fournir. Il dit espérer que des suppléants pourront être disponibles lors de la prochaine législature.

Pour finir le Conseil Communal de Villeneuve a désigné M. Mathieu Morelato en remplacement de M. Christian Müller

Le Président procède à l'assermentation de M. Mathieu Morelato du Conseil Communal de Villeneuve.

Après l'assermentation de M. Mathieu Morelato du Conseil Communal de Villeneuve, l'Assemblée se compose de 15 membres avec le Président, soit 14 votes à main levée et 15 votes à bulletin secret.

Dès 19h43, suite à l'arrivée de Mme Tatiana Dufaux, l'Assemblée se compose de 16 membres avec le Président, soit 15 votes à main levée et 16 votes à bulletin secret



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

5. Communications du bureau

Le Président annonce que le bureau s'est réuni le 18 mai dernier en comité restreint pour établir l'ordre du jour et commencer à préparer la prochaine législature ainsi que la séance d'assermentation.

Le Président indique que l'e-mail destiné aux Présidents des Conseils, des groupes et des groupements a été envoyé le 19 avril 2026. Il relève également qu'un autre e-mail a été adressé aux secrétaires des Conseils communaux afin d'informer les communes d'une éventuelle modification du nombre de leurs délégués en raison de l'augmentation de la population.

Il informe l'assemblée que les séances d'assermentation des conseils communaux et généraux sont en cours et que la composition de la délégation de Roche a déjà été reçue.

Le Président lance un appel aux membres qui souhaitent poursuivre leur engagement au sein de l'ASPIHL pour les cinq prochaines années. Il précise que tous les postes sont à repourvoir, à l'exception de celui de secrétaire, et invite les membres intéressés par la COGEF, le bureau ou la présidence à se manifester dès maintenant.

Le Président, qui termine son mandat après deux années adresse quelques mots à l'assemblée, se réjouissant de cette expérience, remerciant celles et ceux avec lesquels il a eu l'occasion de travailler et qu'il a pu côtoyer dans cette fonction, en continuant d'encourager les conseillers à s'investir et s'engager pour l'ASPIHL.

Le Président rappelle que des adresses ont été créées pour la Présidence et le Secrétariat du Conseil, soit :

- presidenceCI@aspihl.ch
- secretaireCI@aspihl.ch

Le Président rappelle encore que les prochains conseils auront lieu à la salle du Conseil communal de Roche les :

- **26 août 2026 à 18h00 pour l'assermentation par le Préfet.**
- **30 septembre 2026**
- **9 décembre 2026**

6. Rapport de gestion 2025 :

Le Président rappelle que le rapport de Gestion 2025 a été transmis par courriel le 25 avril 2026.

Il relève qu'il serait opportun, à l'avenir, qu'il soit soumis au Conseil avec les comptes, de manière à ce que la COGEF puisse le prendre en considération dans son rapport.

Le Président donne la parole au CODIR.

- **M. Rechsteiner** : Nous n'avons pas de complément à donner. Il s'agit du quatrième ou cinquième rapport et celui-ci s'enrichit chaque année avec davantage d'informations. Nous reconnaissons notamment l'absence d'informations concernant le Conseil intercommunal. La remarque est prise en compte afin d'intégrer le prochain rapport au préavis sur les comptes.

La discussion est ouverte aux questions.

- Pas de question

Le rapport n'étant pas sujet au vote, le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communication C01/2026 sur les transports scolaires

Le Président rappelle que la communication no 01/2026 sur les transports scolaires a été transmise aux Conseillers par courriel le 1er juin 2026.

Le Président donne la parole au CODIR.

- **M. Narbel** : Nous sommes dans une période délicate au niveau des finances, mais nous suivons régulièrement les transporteurs pour trouver les meilleures solutions dont la mise en place d'une application, si les bus ont du retard.

La discussion est ouverte aux questions

- **M. Weber** : Dans la communication sur les transports, l'exemple qui est donné, c'est Chessel-Rennaz. C'est aussi un problème de transport qu'il y a entre ces deux communes, parce que le problème initial,



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

c'est Chessel-Villeneuve ?

- **M. Narbel** : Des travaux routiers ont entraîné des retards importants, notamment à cause des feux et des bouchons. Et la communication entre les deux bus ne se faisait pas.
- **M. Weber** : C'est aussi un besoin de correction des transports pour Chessel.
- **M. Narbel** : Mais eux, ils sont soumis à des lois très simples. Leur priorité, comme ils sont financés pour ça, en majeure partie, ils doivent arriver à l'heure. Ils ne sont pas vraiment très au clair pour des solutions pour attendre un autre bus. La solution de l'application donne la possibilité aux parents de se connecter pour au moins voir que le bus est en retard. Ce n'est pas la meilleure solution, mais c'est celle qu'on a trouvée pour l'instant.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. Rapport et vote des préavis suivants :

6.1 Préavis N° 02/2026, relatif à la demande de crédit complémentaire au préavis 03/23

Le Président rappelle que le préavis a été transmis par mail et donne la parole au rapporteur de la COGEF.

- **M. Paolo Teixeira** de la COGEF, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission. Une copie du rapport a été distribuée par mail avant la séance.

Le Président donne la parole au CODIR

- **M. Narbel** : Le changement de secrétaire venait de se faire et on a occulté les divers. Il remercie M. Weber de l'avoir fait remarquer, parce que si on avait mis les divers, comme on en avait l'habitude, on n'aurait pas eu le choix de le faire. Mais dans la lecture qui a été faite, effectivement, ce n'était que des questions, de sol, de résistance du bâtiment par rapport au vitrage et de sortie de secours qui ont dû être réétudiées et qui n'étaient pas prévues.

La discussion est ouverte aux questions

- **M. Weber** : Vous m'avez déjà entendu sur le crédit d'étude de cette salle de gym que je trouvais déjà exorbitante. Quand on revient encore avec CHF 30'000 francs de plus, moi, c'est un truc qui ne me sort par les oreilles. D'autant que cette salle de gym a été étudiée pour être déjà agrandie. Je trouve que là, les CHF 646'000.- qu'on a votés, ils suffisaient pas à faire l'étude. Les architectes se moquent de nous, parce que là, il y a quelque chose qui ne joue pas. Le point qui était l'étude était la structure métallique existante afin de vérifier sa capacité à supporter le dédoublement. C'est quelque chose qui a été fait à la construction. Cette poutre, elle existe. C'est le moment de se poser la question de savoir si elle va supporter le dédoublement.
- **M. Narbel** : Je peux peut-être rejoindre sur le principe. La problématique qu'on a avec la salle de gym, il faut se souvenir que malheureusement elle a gagné un concours et qu'on n'avait pas du tout le choix de prendre un architecte différent. Donc je rejoins M. Weber et je pense qu'ils ont certainement profité de cette situation pour avoir un coût d'architecte un peu plus important. Maintenant, si on fait un calcul par rapport au prorata des autres études qu'on a faites, le montant est cohérent.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Le Président rappelle les conclusions du préavis avant le vote :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASPIHL

VU le préavis N° 02/2026 relatif à la demande de crédit complémentaire au préavis 03/23

OUI le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- 1. D'accorder au CODIR le crédit complémentaire au préavis 03/23 de CHF 30'000 pour couvrir les dépenses supplémentaires.**



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

2. **De l'autoriser à effectuer un emprunt bancaire dans l'établissement de son choix aux meilleures conditions pour la somme de CHF 30'000 ou de prélever ce montant sur les liquidités disponibles.**

Le préavis est accepté à la majorité 14 oui / 1 non

9. Réponse à l'interpellation de M. Dominique Weber sur la relation CODIR-COGEF sur les aspects de gestion de l'ASPIHL

Le Président rappelle que le 27 mars 2026, M. Dominique Weber avait déposé une interpellation dont le titre est « Relation COGEF-CODIR sur les aspects de gestion de la ASPIHL ». Elle avait été appuyée et débattue lors du Conseil du 1er avril 2026. Après une ébauche de réponses sur le moment, le CODIR avait choisi d'y répondre par écrit. Il relève que cela a été fait et sa réponse adoptée le 29 mai 2026 a été transmise aux Conseillers par courriel du 1er juin 2026.

Après avoir rappelé la suite de la procédure en matière d'interpellation, le Président demande au CODIR s'il veut prendre la parole pour un complément. Ce n'est pas le cas.

La discussion est ouverte aux questions

- **M. Weber** : Je vous remercie pour la réponse à cette interpellation. Et puis, j'aurais aussi aimé que le cahier des charges qui a été évoqué, qui avait été évoqué par M. Narbel, le 20 novembre 2024, au sujet des tâches attribuées à la directrice, soit joint à cette réponse. On l'attend depuis maintenant 2 ans. Ça aurait été une manière de contribuer à la réponse, mais ça n'a pas été le cas jusqu'à maintenant. Il y a un autre point sur la réponse concernant le budget, qui est attribué à un poste de concierge et de secrétaire. Ils n'ont pas été engagés. Puis, vous écrivez que dans ce contexte, ce salaire peut être attribué à la future directrice. C'est bien juste ? Cependant, le règlement sur la comptabilité des communes dit que les crédits budgétaires ne peuvent pas être communiqués à d'autre fin de ce qui est prévu au budget. Comment vous expliquez ce que c'est ça ?
- **M. Narbel** : Le salaire de la Directrice restera le même.

La parole n'étant plus demandée et aucune proposition de résolution n'étant formulée,

le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. Communications du CODIR

Le Président donne la parole au CODIR pour ses communications

- **M. Narbel** : Des solutions de financement sont en cours de recherche pour permettre la réalisation d'un collège, sans recourir à des cautionnements trop lourds. Deux pistes financières doivent être présentées prochainement aux municipalités, aux communes et au Conseil intercommunal, probablement autour du 30 septembre.

Un travail important a été accompli durant la législature : de nombreux projets ont été menés, notamment pour l'école, l'association, les règlements et le développement du collège. Je remercie les personnes impliquées pour leur dialogue constructif et leur engagement positif.

Il y a aussi une certaine inquiétude face à des décisions imposées, notamment concernant les enfants en difficultés, mais j'insiste sur la nécessité de continuer à chercher des solutions. Je vais continuer à suivre la suite de près, rappelant l'investissement important du CODIR.

11. Divers

Le Président donne la parole aux Conseillers pour les divers :

- **M. Studer** : Je prends la parole ce soir en tant que Président sortant du Conseil d'établissement et j'appelle les membres du Conseil à encourager des parents à se présenter aux prochaines élections, qui auront lieu au début de la nouvelle législature. J'explique que le Conseil manque parfois de nouvelles personnes en raison des départs naturels ou des déménagements.

Ce conseil est un espace d'échange entre l'école, les autorités, les parents et les sociétés locales, qui se réunit environ quatre fois par an et constitue une obligation légale prévue par la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Après ces cinq années d'expérience, je souligne que les discussions y sont riches,



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

intéressantes et méritent d'être vécues.

- **M. Rechsteiner** : Le début de scolarité en août va débiter dans le nouveau collège. Il y a eu deux, trois petits soucis, notamment une entreprise au dernier moment qui a fait faux bond. Directement l'entreprise générale a trouvé des solutions. Mais ce qui fait qu'on n'a pas encore le permis d'utiliser qui sera fait ces prochains jours. La visite aura lieu, mais c'était un peu malvenu de faire la séance dans le bâtiment. M. Krenger se chargera de faire la visite des nouveaux locaux y compris le contraste entre les locaux actuels de l'ASPIHL et les nouveaux.

Le Président prend la parole pour encore remercier le CODIR, les membres y compris sortants.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite les conseillers-ères à la visite des nouveaux locaux ainsi qu'à l'apéritif organisé par le CODIR et remercie toutes les personnes présentes et lève la séance à 19h55.

Au nom du Conseil Intercommunal

Le Président

La Secrétaire

Maxime Crisinel

Corinne Rey

Rennaz, le 11 septembre 2026